- 1. *Débitrice:* **Steingötter et Hauri, Snc**, Bois-Noir, 1890 **St-Maurice**
- 2. Déclaration de faillite: 10.11.2003
- 3. Suspension de faillite: 21.11.2003
- 4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 15.12.2003
- 5. Avance de frais: CHF 2'000.00 Indication: La procédure de faillite est déclarée close sauf si un créancier, dans le délai susmentionné, ne réclame l'exécution et produit l'avance mentionnée pour la couverture. Sous réserve du recouvrement d'autres provisi-
- 6. Remarques: anciennement exploitation du café restaurant "Inter-Alps"

Office des faillites St-Maurice 1890 St-Maurice

(02016856)